

Bonjour,

Suite à notre échange à la maison des projets le samedi 6 juillet, nous adressons par ce courriel, une demande pour maintenir les parcelles 698, 699, 700, 701 en UAH.

En effet, sur ces parcelles qui se situent dans l'enveloppe urbaine du village de La Chenal, sur une zone déjà artificialisée, se trouve une ruine que nous avons pour projet de réhabiliter.

Nous souhaiterions en effet pouvoir réhabiliter cette ruine afin de créer du logement supplémentaire au sein du village. Les parcelles se trouvent la continuité des bâtis existants du village, la réhabilitation n'aurait donc pas d'impact sur le charme du hameau.

Nous avons à cœur de pouvoir rénover les bâtis existants dans le respect de l'architecture du village, tel que nous sommes en train de le faire dans notre résidence principale (maison de 1855) et contribuer ainsi au maintien d'une vie à l'année dans notre beau hameau.

Veillez trouver les documents complémentaires présentant les parcelles concernées :

Document geoportail présentant le PLU actuel sur le hameau.

Document cadastral avec les parcelles concernées par la classification UAh (698, 699, 700, 701).

Cadastré 1903 attestant de la présence d'un bâti.

Photos de la ruine